

Fabrice SIGNORETTO

Les contrats de travail

© Éditions d'Organisation, 2002

ISBN : 2-7081-2765-9

Éditions

d'Organisation



Annexes

Modèles de contrats de travail

Contrat de travail à durée indéterminée	255
Contrat de travail à durée indéterminée d'un dirigeant mandataire social d'une SA	257
Contrat de travail à durée indéterminée d'un directeur informatique d'une SARL	261
Contrat de travail à durée indéterminée d'un VRP monocarte	264
Contrat de travail à durée indéterminée d'un VRP multicartes	270
Contrat de travail à durée indéterminée d'un représentant non VRP	276
CDD pour accroissement temporaire d'activité	279
CDD pour le remplacement d'un salarié absent (avec terme précis)	282
CDD pour le remplacement d'un salarié absent (sans terme précis)	285
Contrat saisonnier avec terme précis	288
Contrat saisonnier sans terme précis	291
CDD d'usage avec terme précis	294
CDD d'usage sans terme précis	296
CDD en attente de l'arrivée d'un salarié sélectionné et non disponible immédiatement	298
CDD en cas de départ d'un salarié avant la suppression de son poste	300
CDI à temps partiel	302
Contrat à temps partiel modulé sur l'année	305
Contrat de travail intermittent à durée indéterminée	309

Contrat de travail à durée indéterminée

Avertissement : ce contrat à durée indéterminée comporte les stipulations minimales prévues par la directive européenne du 14 octobre 1991. De nombreuses clauses peuvent y être ajoutées. À cette fin, nous invitons le lecteur à se référer aux modèles qui lui sont proposés dans cet ouvrage. Par ailleurs, avant de rédiger ce contrat, le lecteur doit vérifier les particularités de la convention collective applicable dans son entreprise.

Entre les soussignés :

– la société ... code NAF n° : ...
dont le siège social est situé à ...
représentée par M. ... , agissant en qualité de ...
d'une part,

– et M. ... , demeurant à ... , immatriculé sous le n° ...
d'autre part,

il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er}

La société ... engage, sous réserve des résultats de la visite médicale d'embauche, monsieur (madame) ... , à compter du

Article 2 – Qualification

Monsieur (Madame) ... sera employé(e) en qualité de ... avec la qualification professionnelle de ... au coefficient hiérarchique

Le salarié pourra éventuellement en fonction des nécessités d'organisation du travail, être affecté aux différents postes correspondant à sa qualification.

Article 3 – Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée. Il est résiliable par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un délai de préavis de ... mois.

Article 4 – Salaire

À titre de rémunération, monsieur (madame) ... percevra un salaire mensuel brut de ... €, qui lui sera versé avant le 30 de chaque mois civil.

Article 5 – Lieu de travail

Monsieur (madame) ... exercera ses fonctions à

Article 6 – Horaire de travail

Il (elle) devra respecter les horaires en vigueur dans l'entreprise, c'est-à-dire de ... heures à ... heures, du ... au ... , avec une pause de ... le midi.

Article 7 – Congés payés

Monsieur (madame) bénéficiera de congés payés annuels dans les conditions prévues par la loi

Article 8 – Conditions juridiques de l'engagement

Le présent contrat sera régi par les dispositions de la convention collective ... applicable à l'entreprise.

M. ... s'engage en outre à se conformer aux dispositions du règlement intérieur en vigueur dans l'entreprise.

À ... , le

Rédigé en deux exemplaires originaux.

L'employeur
Lu et approuvé
M. ...

Le salarié
Lu et approuvé
M. ...

Contrat de travail à durée indéterminée d'un dirigeant mandataire social d'une SA

Entre les soussignés :

– la société ... code NAF n° : ...
dont le siège social est situé à ...
représentée par M. ... , agissant en qualité de ...
d'une part,

– et M. ... , demeurant à ... , immatriculé sous le n° ...
d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

Préambule

Le président-directeur général ... a décidé de créer, au sein de la société ... , une direction Développement dont il entend confier la responsabilité à M. ... , spécialiste qualifié des questions de cette nature.

Les stipulations du contrat de travail qui suivent font suite aux entretiens que la société ... a eus avec M. ... et après délibération du conseil d'administration de la société ... en date du ... autorisant la présente convention, conformément à l'article 143 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

Article 1^{er} – Responsabilité du dirigeant

Monsieur ... est engagé à compter du ... en qualité de directeur du développement.

Article 2 – Période d'essai

Le présent contrat est conclu sans période d'essai.

Article 3 – Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée.

Article 4 – Nature des fonctions et attributions

4.1 – Les attributions spécifiques de M. ... consisteront :

—d'une part, à animer et à diriger un département dont l'activité consiste ... ;

—d'autre part, à développer et à diversifier les produits de la société.

4.2 – M. ... exercera ses fonctions sous le contrôle effectif du président-directeur général de la société ... et dans le cadre des orientations générales et des directives fixées par lui.

Article 5 – Lieu d'exécution du contrat

M. ... exercera ses fonctions au siège social de l'entreprise.

Article 6 – Obligations professionnelles

M. ... devra :

—se conformer, dans l'exercice de ses fonctions salariées, aux orientations et directives arrêtées par le conseil d'administration ;

—soumettre chaque année au président de la société un plan de développement ;

—se conformer aux règles générales en vigueur dans la société, comme à celles qui pourraient être édictées dans l'avenir ;

—accepter, même en dehors des heures normales de travail, la totalité de la charge et de l'inconfort découlant des responsabilités qui lui sont confiées ;

—observer, aussi bien pendant l'exécution du présent contrat qu'après son départ, quelle qu'en soit la cause, le secret professionnel le plus absolu à l'égard des tiers (y compris ses subordonnés en dehors des nécessités du service) pour tout ce qui concerne l'exercice de ses fonctions, et plus généralement l'activité de l'entreprise, soit pour le compte de ses clients, soit pour elle-même.

Article 7 – Exclusivité et non-concurrence

7.1 – M. ... s'engage à consacrer toute son activité professionnelle en faveur de l'entreprise et à n'exercer aucune tâche professionnelle en dehors de ses fonctions à la société

7.2 – En outre, après résiliation du présent contrat de travail, pour quelque cause que ce soit, M. ... s'engage à ne pas entrer au service d'une entreprise concurrente de la société ... , ni à s'intéresser directement ou indirectement à toute activité pouvant concurrencer celle de la société

7.3 – Cette obligation de non-concurrence s'imposera pendant une durée de deux ans sur l'ensemble du territoire national français.

Article 8 – Rémunération

La rémunération que M. ... recevra au titre de son contrat de travail sera constituée :

8.1 – d'une partie fixe, dont le montant s'élève à ... € annuels, versés en douze mensualités.

8.2 – d'autre part d'une partie variable qui s'élève à ... % du chiffre d'affaires hors taxes traitées personnellement par lui, plus ... % du chiffre d'affaires hors taxes traitées par les commerciaux placés sous sa responsabilité

Article 9 – Frais professionnels

Les frais engagés au titre des déplacements que M. ... sera amené à effectuer pour l'accomplissement de ses fonctions lui seront remboursés sur la base des dépenses effectivement exposées, au vu des factures ou autres pièces justificatives.

Article 10 – Congés payés

10.1 – M. ... bénéficiera du régime légal de congés payés.

10.2 – La période de congés payés sera rémunérée dans les conditions prévues par la loi.

Article 11 – Rupture du contrat

La durée du préavis réciproque est, sauf en cas de force majeure ou de faute grave, de trois mois. Le non-respect de ce délai de préavis de la part de M. ... donnera droit, au profit de la société ... , à une indemnité de brusque rupture égale à trois mois de salaire.

Article 12 – Restitution des biens de l'entreprise

Le matériel et les documents que l'entreprise sera amenée à confier à M. ... pour l'exécution de ses fonctions, et en particulier les fichiers

et autres documents quels qu'ils soient, existants ou à créer, même créés par lui, demeureront la propriété de l'entreprise et devront lui être restitués sur simple demande.

Article 13 – Dispositions particulières

Les stipulations qui précèdent, sans lesquelles le présent engagement n'aurait pas eu lieu, doivent être considérées comme déterminantes. Le texte du présent contrat est remis en main propre à M. ... Ce dernier devra en remettre le double ci-joint à la société ... paraphé sur chaque page et revêtu ci-dessous de la mention manuscrite « lu et approuvé » suivie de la date et de sa signature.

À ... , le ...

Rédigé en deux exemplaires originaux.

L'employeur
Lu et approuvé
M. ...

Le salarié
Lu et approuvé
M. ...

Contrat de travail à durée indéterminée d'un directeur informatique d'une SARL

Entre les soussignés :

– la société ... code naf n° :
dont le siège social est situé à ...
représentée par M. ... , agissant en qualité de ...
d'une part,

– et M. ... , demeurant à ... , immatriculé sous le n° ...
d'autre part,
il a été convenu ce qui suit :

Article 1er

1.1 – Après délibération de l'assemblée générale de la société ... au cours d'une réunion à laquelle M. ... s'est abstenu de voter, la société ... engage à compter du ... , aux termes du présent contrat de travail, M. ... en qualité de directeur informatique.

1.2 – Classification

Cet emploi est régi par la convention collective de ... , selon la classification suivante :

- cadre de direction position : ...
- coefficient hiérarchique : ...

1.3 – Distinction des fonctions salariées du mandat social

Il est expressément stipulé que les fonctions de M. ... , qui font l'objet du présent contrat de travail, sont totalement distinctes des fonctions de gestion et d'administration de l'entreprise qu'il exerce par ailleurs au titre du mandat social et ne se confondent pas avec celui-ci.

Article 2 – Période d'essai

Le présent contrat est conclu sans période d'essai.

Article 3 – Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée.

Article 4 – Nature des fonctions et attributions

4.1 – Les attributions spécifiques de M. ... consisteront :

- d'une part, à animer et à diriger le département informatique ;
- d'autre part, à développer l'informatisation de la société et à assurer le renouvellement du matériel.

4.2 – M. ... exercera ses fonctions sous le contrôle effectif de l'associé majoritaire ... et dans le cadre des orientations générales et des directives fixées par lui. Il se trouve donc, à cet égard, dans un état de subordination juridique envers la société.

Article 5 – Lieu d'exécution du contrat

M. ... exercera ses fonctions au siège social de l'entreprise. Il sera en outre amené, de manière habituelle, à effectuer des déplacements de quelques jours sur tout le territoire national et éventuellement à l'étranger.

Article 6 – Exclusivité

M. ... s'engage à n'exercer aucune tâche professionnelle en dehors de ses fonctions à la société ... , à laquelle il accepte de consacrer toute son activité professionnelle.

Article 7 – Obligation de discrétion

M. ... s'engage à observer aussi bien pendant l'exécution du présent contrat qu'après son départ, quelle qu'en soit la cause, la discrétion professionnelle la plus absolue à l'égard des tiers, y compris ses subordonnés en dehors des nécessités du service, pour tout ce qui concerne l'exercice de ses fonctions et en particulier sur toute information relative à l'entreprise elle-même ou à l'un quelconque de ses clients.

Article 8 – Rémunération

8.1 – La rémunération que M. ... recevra au titre de son contrat de travail sera constituée d'une partie fixe dont le montant s'élève à ... € annuels, versés en douze mensualités.

D'autre part, M. ... bénéficiera d'une prime liée aux résultats de l'entreprise, calculée comme suit

8.2 – Cette rémunération, déterminée suivant la nature des fonctions de M. ... et des responsabilités qui lui sont confiées, est et

restera indépendante du temps que celui-ci consacrera, de fait, à l'exercice de ses fonctions. Elle sera réexaminée chaque année à partir du ... , compte tenu à la fois du contexte économique où se trouve l'entreprise, des résultats de la société et de ses performances personnelles.

9 – Mise à disposition d'un véhicule de fonction

La société ... met à la disposition de M. ... un véhicule d'une puissance de ... cv fiscaux qu'il peut utiliser à des fins personnelles.

Les frais d'essence et d'assurance sont pris en charge par la société, pour la part correspondant aux obligations professionnelles. En revanche, les frais liés à l'utilisation personnelle sont à la charge de M.

Les contraventions sont, dans tous les cas, à la charge de M. ...

En cas d'accident, le salarié devra prévenir la société dans les vingt-quatre heures et prévenir la compagnie d'assurances.

En cas de rupture du contrat, M. ... devra restituer la voiture à la fin de la période d'activité.

Article 10 – Congés payés

M. ... bénéficiera du régime légal de congés payés.

Article 11 – Rupture du contrat

En cas de licenciement au cours des deux premières années du contrat, pour quelque cause que ce soit, à l'exception de faute grave, la société ... versera à M. ... une indemnité égale à six mois de salaire.

La durée du préavis réciproque est, sauf en cas de force majeure ou de faute grave, de trois mois. Le non-respect de ce délai de préavis de la part de M. ... donnera droit, au profit de la société ... , à une indemnité de brusque rupture égale à trois mois de salaire.

À ... , le

Rédigé en deux exemplaires originaux.

L'employeur
Lu et approuvé
M. ...

Le salarié
Lu et approuvé
M. ...

Contrat de travail à durée indéterminée d'un VRP monocarte

Entre les soussignés :

– la société ... code naf n° : ...
dont le siège social est situé à ...
représentée par M. ... , agissant en qualité de ... ,
d'une part,

– et M. ... demeurant à ... , immatriculé sous le n° ... ,
d'autre part,
il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1er – Conditions juridiques de l'engagement

La société ... engage M. ... en qualité de voyageur représentant placier exclusif, selon les conditions générales du statut professionnel de VRP, fixées aux articles L. 751-1 et suivants du Code du travail, d'une part, et selon la convention collective nationale interprofessionnelle des VRP du 3 octobre 1975, d'autre part.

M. ... s'engage à consacrer toute son activité à la société et n'exercer aucune tâche professionnelle en dehors de ses fonctions.

Article 2 – Période d'essai

Le présent contrat ne deviendra définitif qu'au terme d'une période d'essai de trois mois, pendant laquelle chacune des parties pourra reprendre sa liberté sans préavis ni indemnité.

Article 3 – Produits de la représentation

M. ... sera chargé de placer au nom et pour le compte de la société ... les produits suivants

La représentation de nouveaux articles fera l'objet d'accords particuliers.

Article 4 – Secteur d'activité

M. ... représentera la société dans les départements ci-après énumérés

M. ... jouira de l'exclusivité dans le secteur ainsi concédé pour les produits définis à l'article précédent.

Article 5 – Rémunération

En rémunération de ses services, M. ... recevra à titre de salaire un fixe mensuel de ... F, d'une part, et une commission de ... % sur toutes les affaires définies à l'article 6 ci-après, d'autre part.

Article 6 – Définition des commissions

M. ... aura droit à des commissions sur les seules commandes qu'il transmettra directement à l'entreprise.

Seront, toutefois, assimilées à des commandes directement transmises à l'entreprise :

— les commandes transmises par des clients visités depuis moins de huit jours par M. ... la preuve de la visite résultant du rapport d'activité de M. ... ;

— les commandes transmises par des clients ayant traité, à plusieurs reprises, par l'intermédiaire de M.

Article 7 – Calcul des commissions

Les commissions seront calculées sur le montant total de la facture à régler par le client. En cas de modification du taux des taxes fiscales après la signature du présent contrat, l'employeur se réserve le droit de réduire l'assiette des commissions en fonction de la majoration des taxes subies.

Article 8 – Acquisition et règlement des commissions

Les commissions seront acquises à M. ... dès l'acceptation des ordres par la société Tout ordre non formellement refusé par la société dans un délai de huit jours sera réputé accepté. Le paiement des commissions aura lieu dans un délai de ... après que M. ... aura donné son accord sur le relevé qui lui aura été remis ou envoyé. Le relevé et l'accord correspondant vaudront arrêté de compte, dans le sens de l'article 2274 du Code civil.

Article 9 – Frais professionnels

À titre de remboursement de ses frais professionnels, M. ... recevra une indemnité de :

- ... euros par repas pris en dehors de son domicile ;
- ... euros par nuit passée en dehors de son domicile ;
- et une indemnité kilométrique pour les frais de carburant.

Ces remboursements de frais ne peuvent être considérés comme une fraction du salaire de M.

Article 10 – Mise à disposition d'un véhicule de fonction

La société ... met à la disposition de M. ... un véhicule d'une puissance de ... cv fiscaux qu'il peut utiliser à des fins personnelles.

Les frais d'essence et d'assurance sont pris en charge par la société, pour la part correspondant aux obligations professionnelles. En revanche, les frais liés à l'utilisation personnelle sont à la charge de M.

Les contraventions sont, dans tous les cas, à la charge de M. ...

En cas d'accident, le salarié devra prévenir la société dans les vingt-quatre heures et prévenir la compagnie d'assurances.

En cas de rupture du contrat, M. ... devra restituer la voiture à la fin de la période d'activité.

M. ... ne doit pas utiliser pour l'exécution de sa mission un véhicule automobile ou tout autre moyen de transport lui appartenant, ou appartenant à un tiers, sans l'autorisation écrite préalable de la société.

Article 11 – Congés payés

M. ... bénéficiera du régime légal de congés payés. L'indemnité de congés à laquelle il pourra prétendre sera égale à 1/10e de la rémunération qu'il aura perçue au cours de la période de référence, qui sera celle écoulée entre le 1er juin de l'année précédente et le 31 mai de l'année en cours. Pour le calcul de cette indemnité, il ne sera pas tenu compte des frais professionnels. Pendant son congé, M. ... percevra, en outre, les commissions sur les ordres parvenus à la société pendant son absence et qui sont le résultat d'un travail antérieur à son départ en vacances. Par contre, il ne pourra prétendre à commissions sur les ordres indirects transmis pendant son absence par des clients et ne résultant pas de son activité.

Article 12 – Maladie

M. ... devra, conformément à l'usage, avertir la société dans un délai de quarante-huit heures de ses absences pour maladie, qui devront être justifiées par un certificat médical.

Pendant son absence pour maladie ou accident, M. ... sera indemnisé dans les conditions prévues par les articles 8 et 9 de la convention collective précitée. Pendant les absences de M. ... , la société se réserve la possibilité de faire visiter son secteur par toute personne de son choix. M. ... ne pourra prétendre à commissions de quelque nature qu'elles soient.

Article 13 – Obligations professionnelles

M. ... accomplira sa mission selon les directives de la direction commerciale. Il devra en outre :

- communiquer son itinéraire à l'avance, chaque semaine, et respecter les plans de tournées qui lui seront communiqués ;
- appliquer les conditions de vente définies par la société sans dérogation, sauf autorisation expresse ;
- intervenir auprès des clients pour diminuer les délais de paiement.

Par ailleurs, M. ... s'engage à visiter très régulièrement la clientèle de son secteur. Il devra adresser à la direction un compte-rendu tous les ... indiquant les sociétés visitées et contenant tous les renseignements pouvant être utilisés par le service commercial à propos des réactions de la clientèle, des efforts de la concurrence, etc.

M. ... s'engage à suivre, pour le compte de la société, l'exécution des ordres passés par la clientèle, et à prêter son concours au service compétent afin d'éviter tous les litiges pouvant naître avec la clientèle de son secteur.

La société pourra demander à M. ... d'accomplir au siège de la société ou en tout autre lieu des stages techniques ou commerciaux. Enfin, la non-réalisation d'un quota de ventes fixé chaque année par accord entre la société et M. ... pourra justifier la rupture du présent contrat.

Article 14 – Une représentation exclusive

M. ... s'engage à ne représenter aucune autre entreprise, même non concurrente. En contrepartie de cette exclusivité, la société verse à

M. ... les appointements fixes et les indemnités forfaitaires pour frais professionnels prévus aux articles 5 et 9.

Article 15 – Clause de non-concurrence

En cas de rupture du présent contrat, quelle qu'en soit la cause, M. ... s'interdit de s'intéresser, directement ou indirectement ou pour le compte d'un tiers, à une entreprise concurrente et d'entrer au service d'une telle entreprise en qualité d'employé ou de représentant ou tout autre titre. Cette interdiction s'appliquera pendant les deux années commençant à courir au jour de la rupture du contrat. Elle est limitée aux différents départements définis à l'article 4.

Pendant l'exécution de l'interdiction, la société ... versera au représentant une contrepartie pécuniaire mensuelle spéciale dont le montant sera égal à Ce montant sera réduit de moitié en cas de rupture du contrat de représentation consécutive à une démission. Cette contrepartie pécuniaire sera calculée sur la rémunération moyenne mensuelle des douze derniers mois. La contrepartie pécuniaire cesse d'être due en cas de violation par le représentant de la clause de non-concurrence.

Sous condition de prévenir le représentant dans les quinze jours suivant la notification, par l'une ou l'autre des parties, de la rupture du contrat, la société pourra dispenser M. ... de l'exécution de la clause de non-concurrence ou en réduire la durée.

En cas de contravention aux dispositions relatives à l'interdiction de concurrence, M. ... sera redevable envers la société ... d'une somme égale à la rémunération perçue par lui pendant les deux dernières années, sans préjudice du droit pour la société ... de faire cesser la concurrence par tous les moyens appropriés.

Article 16 – Carte d'identité professionnelle et sécurité sociale

Dès signature du présent contrat, M. ... communiquera son numéro d'immatriculation à la sécurité sociale, ainsi que tous renseignements nécessaires à son employeur. De son côté, la société ... devra remettre à M. ... l'attestation légale lui permettant d'obtenir la carte d'identité professionnelle de VRP.

Article 17 – Retour des échantillons

En cas d'expiration ou de rupture du présent contrat pour un motif économique quelconque, M. ... devra restituer les collections, titres, pièces, documents ou marchandises qui lui auraient été confiés, à la première demande de la direction, même si les comptes existant entre la société et lui n'ont pas été définitivement réglés. M. ... reconnaît, en effet, qu'il n'a aucun droit de gage sur ces pièces ou documents.

Article 18 – Durée du contrat de rupture

Le présent contrat, qui prendra effet le ... , est conclu sans limitation de durée. Chacune des parties peut y mettre fin dans les conditions légales. Toutefois, à l'expiration de la période d'essai et sauf cas de faute grave ou de force majeure, un préavis devra être observé. Ce préavis sera de :

- un mois pendant la première année d'exécution du contrat ;
- deux mois pendant la deuxième année ;
- trois mois au-delà.

Article 19 – Indemnité de clientèle

En cas de rupture du présent contrat par la société ... et sauf si M. ... a commis une faute grave, celui-ci pourra prétendre à l'indemnité de clientèle dans les conditions prévues par l'article L. 751-9 du Code du travail. Pour apprécier cette indemnité éventuelle, il sera tenu compte des diminutions constatées dans la clientèle préexistante, telle qu'elle est définie en annexe.

M. ... déclare expressément ne pas faire apport de clientèle.

À ... , le

Rédigé en deux exemplaires originaux.

L'employeur
Lu et approuvé
M. ...

Le salarié
Lu et approuvé
M. ...

Contrat de travail à durée indéterminée d'un VRP multicartes

Entre les soussignés :

– la société ... code naf n° :
dont le siège social est situé à ...
représentée par M. ... , agissant en qualité de ...
d'une part,

– et M. ... , demeurant à ... , immatriculé sous le n° ...
d'autre part,
il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1er – Engagement

La société ... engage M. ... en qualité de voyageur représentant placier à cartes multiples, dans les conditions du statut professionnel de VRP fixées aux articles L. 751-1 et suivants du Code du travail, d'une part, et de la convention collective nationale interprofessionnelle des VRP du 3 octobre 1975, d'autre part.

Article 2 – Période d'essai

Le présent contrat ne deviendra définitif qu'au terme d'une période d'essai de trois mois pendant laquelle chacune des parties pourra reprendre sa liberté sans préavis ni indemnité.

Article 3 – Produits de la représentation

M. ... sera chargé de placer au nom et pour le compte de la société ... les produits suivants :

La représentation de nouveaux articles fera l'objet d'accords particuliers.

Article 4 – Secteur d'activité

M. ... représentera la société dans les départements ci-après énumérés.

M. ... jouira de l'exclusivité dans ce secteur ainsi concédé.

Article 5 – Rémunération

En rémunération de ses services, M. ... recevra à titre de salaire un fixe mensuel de ... F, d'une part, et une commission de ... % sur toutes les affaires définies à l'article 6 ci-après, d'autre part.

Article 6 – Définition des commissions

M. ... aura droit à commissions sur les seules commandes qu'il transmettra directement à l'entreprise.

Seront, toutefois, assimilées à des commandes directement transmises à l'entreprise :

- les commandes transmises par des clients visités depuis moins de huit jours par M. ... , la preuve de la visite résultant du rapport d'activité de M. ... ;
- les commandes transmises par des clients ayant traité, à plusieurs reprises, par l'intermédiaire de M.

Article 7 – Calcul des commissions

Les commissions seront calculées sur le montant total de la facture à régler par le client. En cas de modification du taux des taxes fiscales après la signature du présent contrat, l'employeur se réserve le droit de réduire l'assiette des commissions en fonction de la majoration des taxes subies.

Article 8 – Acquisition et règlement des commissions

Les commissions seront acquises à M. ... dès l'acceptation des ordres par la société ... Tout ordre non formellement refusé par la société dans un délai de huit jours sera réputé accepté. Le paiement des commissions aura lieu dans un délai de ... après que M. ... aura donné son accord sur le relevé qui lui aura été remis ou envoyé. Le relevé et l'accord correspondant vaudront arrêté de compte, dans le sens de l'article 2274 du Code civil.

Article 9 – Frais professionnels

À titre de remboursement de ses frais professionnels, M. ... recevra une indemnité de :

- ... euros par repas pris en dehors de son domicile ;
- ... euros par nuit passée en dehors de son domicile ;

— et une indemnité kilométrique pour les frais de carburant.
Ces remboursements de frais ne peuvent être considérés comme une fraction du salaire de M.

Article 10 – Mise à disposition d'un véhicule de fonction

La société ... met à la disposition de M. ... un véhicule d'une puissance de ... cv fiscaux qu'il peut utiliser à des fins personnelles.

Les frais d'essence et d'assurance sont pris en charge par la société, pour la part correspondant aux obligations professionnelles. En revanche, les frais liés à l'utilisation personnelle sont à la charge de M.

Les contraventions sont, dans tous les cas, à la charge de M.

En cas d'accident, le salarié devra prévenir la société dans les vingt-quatre heures et prévenir la compagnie d'assurances.

En cas de rupture du contrat, M. ... devra restituer la voiture à la fin de la période d'activité.

M. ... ne doit pas utiliser pour l'exécution de sa mission un véhicule automobile ou tout autre moyen de transport lui appartenant, ou appartenant à un tiers, sans l'autorisation écrite préalable de la société.

Article 11 – Congés payés

M. ... bénéficiera du régime légal de congés payés. L'indemnité de congés à laquelle il pourra prétendre sera égale à 1/10e de la rémunération qu'il aura perçue au cours de la période de référence, qui sera celle écoulée entre le 1er juin de l'année précédente et le 31 mai de l'année en cours. Pour le calcul de cette indemnité, il ne sera pas tenu compte des frais professionnels. Pendant son congé, M. ... percevra, en outre, les commissions sur les ordres parvenus à la société pendant son absence et qui sont le résultat d'un travail antérieur à son départ en vacances. Par contre, il ne pourra prétendre à commissions sur les ordres indirects transmis pendant son absence par des clients et ne résultant pas de son activité.

Article 12 – Maladie

M. ... devra, conformément à l'usage, avertir la société dans un délai de quarante-huit heures de ses absences pour maladie, qui devront être justifiées par un certificat médical.

Pendant son absence pour maladie ou accident, M. ... sera indemnisé dans les conditions prévues par les articles 8 et 9 de la convention collective précitée. Pendant les absences de M. ... , la société se réserve la possibilité de faire visiter son secteur par toute personne de son choix. M. ... ne pourra prétendre à commissions de quelque nature qu'elles soient.

Article 13 – Obligations professionnelles

M. ... accomplira sa mission selon les directives de la direction commerciale. Il devra en outre :

- communiquer son itinéraire à l'avance, chaque semaine, et respecter les plans de tournées qui lui seront communiqués ;
- appliquer les conditions de vente définies par la société sans dérogation sauf autorisation expresse ;
- intervenir auprès des clients pour diminuer les délais de paiement.

Par ailleurs, M. ... s'engage à visiter très régulièrement la clientèle de son secteur. Il devra adresser à la direction un compte-rendu tous les ... indiquant les sociétés visitées et contenant tous les renseignements pouvant être utilisés par le service commercial à propos des réactions de la clientèle, des efforts de la concurrence, etc.

M. ... s'engage à suivre, pour le compte de la société, l'exécution des ordres passés par la clientèle, et à prêter son concours au service compétent afin d'éviter tous les litiges pouvant naître avec la clientèle de son secteur.

La société pourra demander à M. ... d'accomplir au siège de la société ou en tout autre lieu des stages techniques ou commerciaux.

Enfin, la non-réalisation d'un quota de ventes fixé chaque année par accord entre la société et M. ... pourra justifier la rupture du présent contrat.

Article 14 – Autres représentations non concurrentes

M. ... aura l'autorisation de représenter d'autres sociétés pour tout article, à la condition expresse qu'il ne s'agisse pas d'articles identiques à ceux vendus par la société ... tels qu'ils sont définis à la date de ce jour.

Article 15 – Clause de non-concurrence

En cas de rupture du présent contrat, quelle qu'en soit la cause, M. ... s'interdit de s'intéresser, directement ou indirectement ou pour le compte d'un tiers, à une entreprise concurrente et d'entrer au service d'une telle entreprise en qualité d'employé ou de représentant ou tout autre titre. Cette interdiction s'appliquera pendant les deux années commençant à courir au jour de la rupture du contrat. Elle est limitée à la région visée à l'article ci-dessus. Pendant l'exécution de l'interdiction, la société ... versera au représentant une contrepartie pécuniaire mensuelle spéciale dont le montant sera égal à ... Ce montant sera réduit de moitié en cas de rupture du contrat de représentation consécutive à une démission. Cette contrepartie pécuniaire sera calculée sur la rémunération moyenne mensuelle des douze derniers mois. La contrepartie pécuniaire cesse d'être due en cas de violation par le représentant de la clause de non-concurrence. Sous condition de prévenir le représentant dans les quinze jours suivant la notification, par l'une ou l'autre des parties, de la rupture du contrat, la société pourra dispenser M. ... de l'exécution de la clause de non-concurrence ou en réduire la durée.

En cas de non-respect des dispositions relatives à l'interdiction de concurrence, M. ... sera redevable envers la société ... d'une somme égale à la rémunération perçue par lui pendant les deux dernières années, sans préjudice du droit pour la société ... de faire cesser la concurrence par tous les moyens appropriés.

Article 16 – Carte d'identité professionnelle et sécurité sociale

Dès signature du présent contrat, M. ... communiquera son numéro d'immatriculation à la sécurité sociale, ainsi que tous renseignements nécessaires à son employeur. De son côté, la société ... devra remettre à M. ... l'attestation légale lui permettant d'obtenir la carte d'identité professionnelle de VRP.

Article 17 – Retour des échantillons

En cas d'expiration ou de rupture du présent contrat pour un motif économique quelconque, M. ... devra restituer les collections, titres, pièces, documents ou marchandises qui lui auraient été confiés, à la première demande de la direction, même si les comptes existant entre la société et lui n'ont pas été définitivement réglés. M. ... reconnaît, en effet, qu'il n'a aucun droit de gage sur ces pièces ou documents.

Article 18 – Durée du contrat

Le présent contrat, qui prendra effet le ... , est conclu sans limitation de durée. Chacune des parties peut y mettre fin dans les conditions légales. Toutefois, à l'expiration de la période d'essai et sauf cas de faute grave ou de force majeure, un préavis devra être observé. Ce préavis sera de :

- un mois pendant la première année d'exécution du contrat ;
- deux mois pendant la deuxième année ;
- trois mois au-delà.

Article 19 – Indemnité de clientèle

En cas de rupture du présent contrat par la société ... et sauf si M. ... a commis une faute grave, celui-ci pourra prétendre à l'indemnité de clientèle dans les conditions prévues par l'article L. 751-9 du Code du travail. Pour apprécier cette indemnité éventuelle, il sera tenu compte des diminutions constatées dans la clientèle préexistante, telle qu'elle est définie en annexe.

M. ... déclare expressément ne pas faire apport de clientèle.

À ... , le

Rédigé en deux exemplaires originaux.

L'employeur
Lu et approuvé
M. ...

Le salarié
Lu et approuvé
M. ...

Contrat de travail à durée indéterminée d'un représentant non VRP

Entre les soussignés :

– la société ... code naf n° : ...
dont le siège social est situé à ...
représentée par M. ... , agissant en qualité de ...
d'une part,

– et M. ... , demeurant à ... , immatriculé sous le n° ...
d'autre part,
il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1er

La société ... engage, sous réserve de la visite médicale d'embauche, M. ... , à compter du ... Le présent contrat est conclu à durée indéterminée.

Article 2 – Qualification

M. ... sera employé en qualité d'attaché commercial avec la qualification professionnelle de ... au coefficient hiérarchique ...

Article 3 – Statut du salarié

Les fonctions de M. ... et leurs conditions d'exercice sont exclusives de l'application du statut professionnel de VRP prévu par les articles L. 751-1 et suivants du Code du travail.

M. ... exercera ses fonctions au sein du service commercial de la société Il sera chargé de représenter ses produits auprès de la clientèle, qui lui sera désignée par la direction, et conformément aux instructions qu'il recevra. Il devra en prendre les commandes.

M. ... remettra une fois par ... à la société un rapport détaillé de son activité et transmettra toutes informations utiles relatives notamment à l'état des marchés et aux besoins de la clientèle.

Article 4 – Rémunération

À titre de rémunération, M. ... percevra un salaire mensuel brut de ... qui lui sera versé avant le 30 de chaque mois civil.

À cette rémunération s'ajoutera un intéressement sur le chiffre d'affaires calculé sur la base de Cet intéressement lui sera payé à la fin de chaque mois en fonction du chiffre d'affaires réalisé durant le mois.

Article 5 – Obligation de résultats

M. ... est tenu de réaliser un chiffre d'affaires trimestriel au moins égal à ... Ce chiffre sera révisé chaque année, après accord entre les parties. Si M. ... n'atteint pas cet objectif sur ... mois consécutifs, il pourra, le cas échéant, être mis fin à son contrat, sans que ce licenciement puisse être jugé abusif .

Article 6 – Frais professionnels

À titre de remboursement de frais professionnels, M. ... recevra une indemnité forfaitaire de ... € par repas pris en dehors de son domicile et de ... € par nuit passée en dehors de son domicile .

Ces sommes n'ont pas la nature de salaire.

Article 7 – Véhicule de fonctions

La société ... met à la disposition de M. ... un véhicule d'une puissance de ... cv fiscaux qu'il peut utiliser à des fins personnelles.

Les frais d'essence et d'assurance sont pris en charge par la société, pour la part correspondant aux obligations professionnelles. En revanche, les frais liés à l'utilisation personnelle sont à la charge de M.

Les contraventions sont, dans tous les cas, à la charge de M. ...

En cas d'accident, le salarié devra prévenir la société dans les vingt-quatre heures et prévenir la compagnie d'assurances.

En cas de rupture du contrat, M. ... devra restituer la voiture à la fin de la période d'activité.

M. ... ne doit pas utiliser pour l'exécution de sa mission un véhicule automobile ou tout autre moyen de transport lui appartenant, ou appartenant à un tiers, sans l'autorisation écrite préalable de la société.

Article 8 – Congés payés

M. ... bénéficiera de congés payés annuels dans les conditions prévues par la loi.

Article 9 – Échantillons

Les échantillons confiés à M. ... restent la propriété exclusive de la société ... M. ... s'engage à les maintenir en parfait état et à les restituer à la société ... à sa première demande.

Article 10 – Rupture du contrat

Lors de la cessation du présent contrat de travail pour quelque cause que ce soit, M. ... ne pourra prétendre à aucun droit de suite sur les clients qui auront passé un ordre par son entremise. M. ... ne pourra prétendre au versement d'aucune indemnités autres que celles prévues en cas de rupture par les dispositions des articles L. 122-4 du Code du travail et de la convention collective.

Article 11 – Conditions juridiques de l'engagement

Le présent contrat sera régi par les dispositions de la convention collective ... applicable à l'entreprise.

M. ... s'engage en outre à se conformer aux dispositions du règlement intérieur en vigueur dans l'entreprise.

À ... , le

Rédigé en deux exemplaires originaux.

L'employeur
Lu et approuvé
M. ...

Le salarié
Lu et approuvé
M. ...

CDD pour accroissement temporaire d'activité

Entre les soussignés :

– la société ... code naf n° : ...
dont le siège social est situé à ...
représentée par M. ... , agissant en qualité de ...
d'une part,

– et M. ... , demeurant à ... , immatriculé sous le n° ...
d'autre part,
il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1er

La société ... engage, sous réserve des résultats de la visite médicale d'embauche, monsieur (madame) ... , à compter du

Article 2 – Qualification et classification

Monsieur (madame) ... sera employé(e) en qualité de ... avec la qualification professionnelle de ... au coefficient hiérarchique

Article 3 – Durée déterminée du contrat

Le présent contrat, qui prend effet le ... , est conclu pour une durée déterminée de Il prendra fin le

Article 4 – Objet du contrat

Le présent contrat est conclu pour permettre à l'entreprise de faire face à un accroissement temporaire de son activité résultant de ... (soit une variation de charge dans l'activité de l'entreprise, comme une commande exceptionnelle ou le lancement de nouveaux produits ou une période de pointe ; soit une tâche précisément définie, occasionnelle et inhabituelle, la mise en place d'un intranet par exemple).

Article 5 – Période d’essai

La première période de ... sera considérée comme une période d'essai, au cours de laquelle chacune des parties pourra rompre le contrat sans formalité et sans indemnité.

Article 6 – Renouvellement éventuel du contrat

Le présent contrat pourra être renouvelé une fois pour une durée au plus égale à ... si les parties en sont d'accord, moyennant un délai de prévenance de ... jours avant l'échéance du terme.

Article 7 – Rémunération

À titre de rémunération, M. ... recevra un traitement fixe de ... € par mois, qui lui sera versé à la fin de chaque mois civil.

En outre, à la cessation du contrat, au terme convenu, M. ... percevra une indemnité de fin de contrat égale à 10 % du montant de sa rémunération totale brute.

Article 8 – Congés payés

M. ... aura droit à des congés payés calculés selon les dispositions légales. Au cas où M. ... n'aurait pas soldé ses congés au terme de son contrat, il lui serait versé une indemnité compensatrice de congés payés calculée dans les conditions légales.

Article 9 – Lieu et horaire de travail

M. ... exercera ses fonctions à Il devra respecter les horaires collectifs en vigueur dans l'entreprise, qui sont les suivants : de ... heures à ... heures, avec une pause de ... pour déjeuner.

Sa durée hebdomadaire de travail est fixée à

Article 10 – Conditions juridiques de l’engagement

Le présent contrat sera régi par les dispositions de la convention collective ... applicable à l'entreprise.

M. ... s'engage en outre à se conformer aux dispositions du règlement intérieur en vigueur dans l'entreprise.

La caisse de retraite complémentaire est

Article 11– Fin et rupture du contrat

Le présent contrat prendra fin de plein droit et sans formalité à l'issue de la période de ... pour laquelle il est conclu.

La société comme M. ... se réservent mutuellement le droit de mettre fin au contrat immédiatement sans indemnité en cas de faute grave de l'autre partie ou en cas de force majeure.

À ... , le

Rédigé en deux exemplaires originaux.

L'employeur
Lu et approuvé
M. ...

Le salarié
Lu et approuvé
M. ...

CDD pour le remplacement d'un salarié absent (avec terme précis)

Entre les soussignés :

– la société ...code naf n° : ...
dont le siège social est situé à ...
représentée par M. ... , agissant en qualité de ...
d'une part,

– et M. ... , demeurant à ... , immatriculé sous le n° ...
d'autre part,
il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1er

La société ... engage, sous réserve des résultats de la visite médicale d'embauche, monsieur (madame) ... , à compter du

Article 2 – Qualification et classification

Monsieur (madame) ... sera employé(e) en qualité de ... avec la qualification professionnelle de ... au coefficient hiérarchique

Article 3 – Objet du contrat

Le présent contrat est conclu pour permettre d'assurer le remplacement temporaire de M. ... , employé dans l'entreprise en qualité de ... et actuellement absent pour cause de

Article 4 – Durée déterminée du contrat

Le présent contrat, qui prend effet le ... , est conclu pour une durée déterminée de Il prendra fin au retour de M. ... dans l'entreprise, soit le

Article 5 – Période d'essai

La première période de ... sera considérée comme une période d'essai, au cours de laquelle chacune des parties pourra rompre le contrat sans formalité et sans indemnité.

Article 6 – Renouvellement éventuel du contrat

Le présent contrat pourra être renouvelé une fois pour une durée au plus égale à ... si les parties en sont d'accord, moyennant un délai de prévenance de ... jours avant l'échéance du terme.

Article 7 – Rémunération

À titre de rémunération, M. ... recevra un traitement fixe de ... € par mois, qui lui sera versé à la fin de chaque mois civil.

En outre, à la cessation du contrat, au terme convenu, M. ... percevra une indemnité de fin de contrat égale à 10 % du montant de sa rémunération totale brute.

Article 8 – Congés payés

M. ... aura droit à des congés payés calculés selon les dispositions légales. Au cas où M. ... n'aurait pas soldé ses congés au terme de son contrat, il lui serait versé une indemnité compensatrice de congés payés calculée dans les conditions légales.

Article 9 – Lieu et horaire de travail

M. ... exercera ses fonctions à Il devra respecter les horaires collectifs en vigueur dans l'entreprise, qui sont les suivants : de ... heures à ... heures, avec une pause de ... pour déjeuner.

Sa durée hebdomadaire de travail est fixée à

Article 10 – Conditions juridiques de l'engagement

Le présent contrat sera régi par les dispositions de la convention collective ... applicable à l'entreprise.

M. ... s'engage en outre à se conformer aux dispositions du règlement intérieur en vigueur dans l'entreprise.

La caisse de retraite complémentaire est

Article 11 – Fin et rupture du contrat

Le présent contrat prendra fin de plein droit et sans formalité à l'issue de la période de ... pour laquelle il est conclu.

La société comme M. ... se réservent mutuellement le droit de mettre fin au contrat immédiatement sans indemnité en cas de faute grave de l'autre partie ou en cas de force majeure.

À ... , le

Rédigé en deux exemplaires originaux.

L'employeur
Lu et approuvé
M. ...

Le salarié
Lu et approuvé
M. ...

CDD pour le remplacement d'un salarié absent (sans terme précis)

Entre les soussignés :

– la société ...code naf n° : ...
dont le siège social est situé à ...
représentée par M. ... , agissant en qualité de ...
d'une part,

– et M. ... , demeurant à ... , immatriculé sous le n° ...
d'autre part,
il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1er

La société ... engage, sous réserve des résultats de la visite médicale d'embauche, monsieur (madame) ... , à compter du

Article 2 – Qualification et classification

Monsieur (madame) ... sera employé(e) en qualité de ... avec la qualification professionnelle de ... au coefficient hiérarchique

Article 3 – Objet du contrat

Le présent contrat est conclu pour permettre d'assurer le remplacement temporaire de M. ... , employé dans l'entreprise en qualité de ... et actuellement absent pour cause de

Article 4 – Durée déterminée du contrat

Le présent contrat qui prend effet le ... est conclu pour une durée déterminée minimale de

Il prendra fin au retour de M. ... dans l'entreprise, qui constituera le terme automatique du présent contrat.

Article 5 – Période d'essai

La première période de ... sera considérée comme une période d'essai au cours de laquelle chacune des parties pourra rompre le contrat sans formalité et sans indemnité.

Article 6 – Renouvellement éventuel du contrat

Le présent contrat pourra être renouvelé une fois pour une durée au plus égale à ... si les parties en sont d'accord moyennant un délai de prévenance de ... jours avant l'échéance du terme.

Article 7 – Rémunération

À titre de rémunération, M. ... recevra un traitement fixe de ... € par mois, qui lui sera versé à la fin de chaque mois civil.

En outre, à la cessation du contrat, au terme convenu, M. ... percevra une indemnité de fin de contrat égale à 10 % du montant de sa rémunération totale brute.

Article 8 – Congés payés

M. ... aura droit à des congés payés calculés selon les dispositions légales. Au cas où M. ... n'aurait pas soldé ses congés au terme de son contrat, il lui serait versé une indemnité compensatrice de congés payés calculée dans les conditions légales.

Article 9 – Lieu et horaire de travail

M. ... exercera ses fonctions à Il devra respecter les horaires collectifs en vigueur dans l'entreprise, qui sont les suivants : de ... heures à ... heures, avec une pause de ... pour déjeuner.

Sa durée hebdomadaire de travail est fixée à

Article 10 – Conditions juridiques de l'engagement

Le présent contrat sera régi par les dispositions de la convention collective ... applicable à l'entreprise.

M. ... s'engage en outre à se conformer aux dispositions du règlement intérieur en vigueur dans l'entreprise.

La caisse de retraite complémentaire est

Article 11 – Fin et rupture du contrat

Le présent contrat prendra fin de plein droit et sans formalité à l'issue de la période de ... pour laquelle il est conclu.

La société comme M. ... se réservent mutuellement le droit de mettre fin au contrat immédiatement sans indemnité en cas de faute grave de l'autre partie ou en cas de force majeure.

À ... , le

Rédigé en deux exemplaires originaux.

L'employeur
Lu et approuvé
M. ...

Le salarié
Lu et approuvé
M. ...

Contrat saisonnier avec terme précis

Entre les soussignés :

– la société ...code naf n° : ...
dont le siège social est situé à ...
représentée par M. ... , agissant en qualité de ...
d'une part,

– et M. ... , demeurant à ... , immatriculé sous le n° ...
d'autre part,
il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1er

La société ... engage, sous réserve des résultats de la visite médicale d'embauche, monsieur (madame) ... , à compter du

Article 2 – Qualification et classification

Monsieur (madame) ... sera employé(e) en qualité de ... avec la qualification professionnelle de ... au coefficient hiérarchique

Article 3 – Objet du contrat

La société ... , exerçant l'activité de ... , engage M. ... pour la durée de la saison de

Article 4 – Durée déterminée du contrat

Le présent contrat, qui prend effet le ... , est conclu pour une durée déterminée de

Il prendra fin à l'issue de la saison qui aura lieu le

Article 5 – Période d'essai

La première période de ... sera considérée comme une période d'essai, au cours de laquelle chacune des parties pourra rompre le contrat sans formalité et sans indemnité.

Article 6 – Rémunération

À titre de rémunération, M. ... recevra un traitement fixe de ... € par mois, qui lui sera versé à la fin de chaque mois civil.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le présent contrat n'ouvrira pas droit au bénéfice de l'indemnité de fin de contrat.

Article 7 – Congés payés

M. ... aura droit à des congés payés calculés selon les dispositions légales.

Article 8 – Lieu et horaire de travail

M. ... exercera ses fonctions à Il devra respecter les horaires collectifs en vigueur dans l'entreprise, qui sont les suivants : de ... heures à ... heures, avec une pause de ... pour déjeuner.

Sa durée hebdomadaire de travail est fixée à

Article 9 – Conditions juridiques de l'engagement

Le présent contrat sera régi par les dispositions de la convention collective ... applicable à l'entreprise.

M. ... s'engage en outre à se conformer aux dispositions du règlement intérieur en vigueur dans l'entreprise.

La caisse de retraite complémentaire est

Article 10 – Fin et rupture du contrat

Le présent contrat prendra fin de plein droit et sans formalité à l'issue de la période de ... pour laquelle il est conclu.

La société comme M. ... se réservent mutuellement le droit de mettre fin au contrat immédiatement sans indemnité en cas de faute grave de l'autre partie ou en cas de force majeure.

Article 11 – Reconduction pour la saison suivante

Le contrat pourra être reconduit, dans des conditions identiques, pour la même saison de l'année suivante.

À ... , le

Rédigé en deux exemplaires originaux.

L'employeur
Lu et approuvé
M. ...

Le salarié
Lu et approuvé
M. ...

Contrat saisonnier sans terme précis

Entre les soussignés :

– la société ...code naf n° : ...
dont le siège social est situé à ...
représentée par M. ... , agissant en qualité de ...
d'une part,

– et M. ... , demeurant à ... , immatriculé sous le n° ...
d'autre part,
il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1er

La société ... engage, sous réserve des résultats de la visite médicale d'embauche, monsieur (madame) ... , à compter du

Article 2 – Qualification et classification

Monsieur (madame) ... sera employé(e) en qualité de ... avec la qualification professionnelle de ... au coefficient hiérarchique

Article 3 – Objet du contrat

La société ... , exerçant l'activité de ... , engage M. ... pour la durée de la saison de

Article 4 – Durée déterminée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée minimale de ... mois .
Au cas où la saison se prolongerait au-delà de la durée minimale, le contrat se poursuivra jusqu'à l'achèvement de la saison, qui constituera son terme.

Article 5 – Période d'essai

La première période de ... sera considérée comme une période d'essai, au cours de laquelle chacune des parties pourra rompre le contrat sans formalité et sans indemnité.

Article 6 – Rémunération

À titre de rémunération, M. ... recevra un traitement fixe de ... € par mois, qui lui sera versé à la fin de chaque mois civil.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le présent contrat n'ouvrira pas droit au bénéfice de l'indemnité de fin de contrat.

Article 7 – Congés payés

M. ... aura droit à des congés payés calculés selon les dispositions légales. M. ... ne pourra pas solder ses congés au terme de son contrat, il lui sera donc versé une indemnité compensatrice de congés payés calculée dans les conditions légales.

Article 8 – Lieu et horaire de travail

M. ... exercera ses fonctions à Il devra respecter les horaires collectifs en vigueur dans l'entreprise, qui sont les suivants : de ... heures à ... heures, avec une pause de ... pour déjeuner.

Sa durée hebdomadaire de travail est fixée à

Article 9 – Conditions juridiques de l'engagement

Le présent contrat sera régi par les dispositions de la convention collective ... applicable à l'entreprise.

M. ... s'engage en outre à se conformer aux dispositions du règlement intérieur en vigueur dans l'entreprise.

La caisse de retraite complémentaire est

Article 10 – Fin et rupture du contrat

Le présent contrat prendra fin de plein droit et sans formalité à l'issue de la saison de ... pour laquelle il est conclu.

La société comme M. ... se réservent mutuellement le droit de mettre fin au contrat immédiatement sans indemnité en cas de faute grave de l'autre partie ou en cas de force majeure.

Article 11 – Reconduction pour la saison suivante

Le contrat pourra être reconduit dans des conditions identiques pour la même saison de l'année suivante.

À ... , le

Rédigé en deux exemplaires originaux.

L'employeur
Lu et approuvé
M. ...

Le salarié
Lu et approuvé
M. ...

CDD d'usage avec terme précis

Entre les soussignés :

– la société ...code naf n° : ...
dont le siège social est situé à ...
représentée par M. ... , agissant en qualité de ...
d'une part,

– et M. ... , demeurant à ... , immatriculé sous le n° ...
d'autre part,
il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1er

La société ... engage, sous réserve des résultats de la visite médicale d'embauche, monsieur (madame) ... , à compter du

Article 2 – Qualification et classification

Monsieur (madame) ... sera employé(e) en qualité de ... avec la qualification professionnelle de ... au coefficient hiérarchique

Article 3 – Objet du contrat

S'agissant d'un emploi de ... par nature temporaire et appartenant au secteur d'activité de ... pour lequel il est d'usage constant de ne pas recourir au contrat à durée indéterminée en application de l'article D. 121-2 du Code du travail, le contrat est conclu pour une durée déterminée de ... mois, du ... au

Article 4 – Durée déterminée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée déterminée de ... , à compter du ... , jusqu'au

Article 5 – Période d'essai

La première période de ... sera considérée comme une période d'essai au cours de laquelle chacune des parties pourra rompre le contrat sans formalité et sans indemnité.

Article 6 – Rémunération

À titre de rémunération, M. ... recevra un traitement fixe de ... € par mois, qui lui sera versé à la fin de chaque mois civil.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le présent contrat n'ouvrira pas droit au bénéfice de l'indemnité de fin de contrat.

Article 7 – Congés payés

M. ... aura droit à des congés payés calculés selon les dispositions légales.

Article 8 – Lieu et horaire de travail

M. ... exercera ses fonctions à Il devra respecter les horaires collectifs en vigueur dans l'entreprise, qui sont les suivants : de ... heures à ... heures, avec une pause de ... pour déjeuner.

Sa durée hebdomadaire de travail est fixée à

Article 9 – Conditions juridiques de l'engagement

Le présent contrat sera régi par les dispositions de la convention collective ... applicable à l'entreprise.

M. ... s'engage en outre à se conformer aux dispositions du règlement intérieur en vigueur dans l'entreprise.

La caisse de retraite complémentaire est

Article 10 – Rupture du contrat

La société comme M. ... se réservent mutuellement le droit de mettre fin au contrat immédiatement sans indemnité en cas de faute grave de l'autre partie ou en cas de force majeure.

À ... , le

Rédigé en deux exemplaires originaux.

L'employeur
Lu et approuvé
M. ...

Le salarié
Lu et approuvé
M. ...

CDD d'usage sans terme précis

Entre les soussignés :

– la société ...code naf n° : ...
dont le siège social est situé à ...
représentée par M. ... , agissant en qualité de ...
d'une part,

– et M. ... , demeurant à ... , immatriculé sous le n° ...
d'autre part,
il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1er

La société ... engage, sous réserve des résultats de la visite médicale d'embauche, monsieur (madame) ... , à compter du

Article 2 – Qualification et classification

Monsieur (madame) ... sera employé(e) en qualité de ... avec la qualification professionnelle de ... au coefficient hiérarchique

Article 3 – Objet du contrat

S'agissant d'un emploi de ... par nature temporaire et appartenant au secteur d'activité de ... pour lequel il est d'usage constant de ne pas recourir au contrat à durée indéterminée en application de l'article D. 121-2 du Code du travail, le contrat est conclu pour une durée déterminée minimale de Dans le cas où cette tâche ne serait pas achevée à cette date, le contrat se poursuivra jusqu'à la fin de celle-ci et prendra fin automatiquement avec celle-ci.

Article 4 – Période d'essai

La première période de ... sera considérée comme une période d'essai, au cours de laquelle chacune des parties pourra rompre le contrat sans formalité et sans indemnité.

Article 5 – Rémunération

À titre de rémunération, M. ... recevra un traitement fixe de ... € par mois, qui lui sera versé à la fin de chaque mois civil.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le présent contrat n'ouvrira pas droit au bénéfice de l'indemnité de fin de contrat.

Article 6 – Congés payés

M. ... aura droit à des congés payés calculés selon les dispositions légales.

Article 7 – Lieu et horaire de travail

M. ... exercera ses fonctions à Il devra respecter les horaires collectifs en vigueur dans l'entreprise, qui sont les suivants : de ... heures à ... heures, avec une pause de ... pour déjeuner.

Sa durée hebdomadaire de travail est fixée à

Article 8 – Conditions juridiques de l'engagement

Le présent contrat sera régi par les dispositions de la convention collective ... applicable à l'entreprise.

M. ... s'engage en outre à se conformer aux dispositions du règlement intérieur en vigueur dans l'entreprise.

La caisse de retraite complémentaire est

Article 9 – Rupture du contrat

La société comme M. ... se réservent mutuellement le droit de mettre fin au contrat immédiatement sans indemnité en cas de faute grave de l'autre partie ou en cas de force majeure.

À ... , le

Rédigé en deux exemplaires originaux.

L'employeur
Lu et approuvé
M. ...

Le salarié
Lu et approuvé
M. ...

CDD en attente de l'arrivée d'un salarié sélectionné et non disponible immédiatement

Entre les soussignés :

– la société ...code naf n° : ...
dont le siège social est situé à ...
représentée par M. ... , agissant en qualité de ...
d'une part,

– et M. ... , demeurant à ... , immatriculé sous le n° ...
d'autre part,
il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1er

La société ... engage, sous réserve des résultats de la visite médicale d'embauche, monsieur (madame) ... , à compter du ...

Article 2 – Qualification et classification

Monsieur (madame) ... sera employé(e) en qualité de ... avec la qualification professionnelle de ... au coefficient hiérarchique

Article 3 – Objet du contrat

M. ... est engagé pour remplacer M. ... employé en qualité de ... qui a quitté définitivement l'entreprise et dont le remplaçant M. ... , embauché par contrat à durée indéterminée, n'est pas en mesure de prendre immédiatement ses fonctions.

Article 4 – Durée du contrat

Le présent contrat prendra fin le ... , à l'arrivée du titulaire du poste, M. Ce contrat est conclu pour une durée minimale de ... mois.

Article 5 – Période d'essai

La première période de ... sera considérée comme une période d'essai, au cours de laquelle chacune des parties pourra rompre le contrat sans formalité et sans indemnité.

Article 6 – Rémunération

À titre de rémunération, M. ... recevra un traitement fixe de ... € par mois, qui lui sera versé à la fin de chaque mois civil.

Au terme du contrat, M. ... percevra une indemnité de fin de contrat en application des dispositions légales en vigueur. Son montant sera égal à 10 % de la rémunération totale brute perçue par M. ...

Article 7 – Congés payés

M. ... aura droit à des congés payés calculés selon les dispositions légales. Dans le cas où M. ... n'aurait pas soldé ses congés au terme de son contrat, il lui serait versé une indemnité compensatrice de congés payés calculée dans les conditions légales.

Article 8 – Lieu et horaire de travail

M. ... exercera ses fonctions à Il devra respecter les horaires collectifs en vigueur dans l'entreprise, qui sont les suivants : de ... heures à ... heures, avec une pause de ... pour déjeuner.

Sa durée hebdomadaire de travail est fixée à

Article 9 – Conditions juridiques de l'engagement

Le présent contrat sera régi par les dispositions de la convention collective ... applicable à l'entreprise.

M. ... s'engage en outre à se conformer aux dispositions du règlement intérieur en vigueur dans l'entreprise.

La caisse de retraite complémentaire est

Article 10 – Rupture du contrat

La société comme M. ... se réservent mutuellement le droit de mettre fin au contrat immédiatement sans indemnité en cas de faute grave de l'autre partie ou en cas de force majeure.

À ... , le

Rédigé en deux exemplaires originaux.

L'employeur
Lu et approuvé
M. ...

Le salarié
Lu et approuvé
M. ...

CDD en cas de départ d'un salarié avant la suppression de son poste

Entre les soussignés :

– la société ...code naf n° : ...
dont le siège social est situé à ...
représentée par M. ... , agissant en qualité de ...
d'une part,

– et M. ... , demeurant à ... , immatriculé sous le n° ...
d'autre part,
il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1er

La société ... engage, sous réserve des résultats de la visite médicale d'embauche, monsieur (madame) ... , à compter du

Article 2 – Qualification et classification

Monsieur (madame) ... sera employé(e) en qualité de ... avec la qualification professionnelle de ... au coefficient hiérarchique

Article 3 – Objet du contrat

M. ... est engagé pour remplacer M. ... , employé en qualité de ... , qui a quitté définitivement l'entreprise et dont le poste de travail va être supprimé dans ... à la suite de

Article 4 – Durée du contrat

Ce contrat est conclu pour une durée déterminée de ... mois. Il prendra fin le ... , au moment de la suppression du poste sur lequel il est affecté.

Article 5 – Période d'essai

La première période de ... sera considérée comme une période d'essai, au cours de laquelle chacune des parties pourra rompre le contrat sans formalité et sans indemnité.

Article 6 – Rémunération

À titre de rémunération, M. ... recevra un traitement fixe de ... € par mois, qui lui sera versé à la fin de chaque mois civil.

Au terme du contrat, M. ... percevra une indemnité de fin de contrat en application des dispositions légales en vigueur. Son montant sera égal à 10 % de la rémunération totale brute perçue par M. ...

Article 7 – Congés payés

M. ... aura droit à des congés payés calculés selon les dispositions légales. Dans le cas où M. ... n'aurait pas soldé ses congés au terme de son contrat, il lui serait versé une indemnité compensatrice de congés payés calculée dans les conditions légales.

Article 8 – Lieu et horaire de travail

M. ... exercera ses fonctions à Il devra respecter les horaires collectifs en vigueur dans l'entreprise, qui sont les suivants : de ... heures à ... heures, avec une pause de ... pour déjeuner.

Sa durée hebdomadaire de travail est fixée à

Article 9 – Conditions juridiques de l'engagement

Le présent contrat sera régi par les dispositions de la convention collective ... applicable à l'entreprise.

M. ... s'engage en outre à se conformer aux dispositions du règlement intérieur en vigueur dans l'entreprise.

La caisse de retraite complémentaire est

Article 10 – Rupture du contrat

La société comme M. ... se réservent mutuellement le droit de mettre fin au contrat immédiatement sans indemnité en cas de faute grave de l'autre partie ou en cas de force majeure.

À ... , le

Rédigé en deux exemplaires originaux.

L'employeur
Lu et approuvé
M. ...

Le salarié
Lu et approuvé
M. ...

CDI à temps partiel

Entre les soussignés :

– la société ...code naf n° : ...
dont le siège social est situé à ...
représentée par M. ... , agissant en qualité de ...
d'une part,

– et M. ... , demeurant à ... , immatriculé sous le n° ...
d'autre part,
il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1er – Conditions de l'engagement

M. ... est engagé par la société ... à compter du ... par un contrat de travail à temps partiel conclu pour une durée indéterminée.

Article 2 – Qualification et classification

M. ... sera employé en qualité de ... avec la qualification professionnelle de ... au coefficient hiérarchique

Article 3 – Période d'essai

Le présent contrat ne deviendra définitif qu'à l'issue d'une période d'essai de ... au cours de laquelle chacune des parties pourra rompre à tout moment le contrat sans indemnité ni préavis.

Article 4 – Temps et horaires de travail

M. ... effectuera ... heures de travail par semaine (ou par mois) réparties de la façon suivante ... (indiquer précisément la répartition de l'horaire entre les jours de la semaine et/ou entre les semaines du mois).

Article 5 – Hypothèses de modification des horaires

Une modification de la répartition du travail pourra être décidée en cas de : ... (énumérer, de façon exhaustive et précise, les cas pour lesquels la répartition des horaires peut être modifiée).

Dans ces cas, la répartition de l'horaire de M. ... sera modifiée comme suit : ... (indiquer la nature de la nouvelle répartition, par exemple le passage sur quatre jours d'une répartition prévue initialement sur trois jours, ou inversement).

En cas de modification de la répartition de son horaire de travail, M. ... sera averti sept jours au moins avant la date à laquelle la modification doit prendre effet, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par lettre remise en main propre contre décharge (le délai de prévenance peut être ramené à trois jours lorsqu'un accord de branche étendu ou d'entreprise le prévoit).

Article 6 – Heures complémentaires

En fonction des besoins de l'entreprise, M. ... pourra être amené à effectuer des heures complémentaires, dans la limite de ... heures par semaine (ou par mois), en sus de son horaire de base tel que défini à l'article 4 du présent contrat.

M. ... pourra refuser d'effectuer des heures complémentaires au-delà de cette limite, sans que ce refus puisse constituer une faute ou un motif de licenciement.

Conformément à la législation relative au travail à temps partiel, il est précisé que les heures complémentaires :

- ne dépassant pas 10% de l'horaire hebdomadaire (ou mensuel) indiqué à l'article 4 du présent contrat seront payées comme heures de travail normales ;
- effectuées au-delà de cette limite donneront lieu à une majoration de salaire de 25%.

Article 7 – Modification éventuelle de la durée du temps de travail

En cas de dépassement de deux heures de l'horaire hebdomadaire pendant une période de douze semaines consécutives ou pendant douze semaines au cours d'une période de quinze semaines, du fait de l'accomplissement d'heures complémentaires, la durée de travail de M. ... sera allongée d'autant, sous réserve d'un préavis de sept jours.

M. ... pourra toutefois, comme la loi lui en reconnaît le droit, s'opposer à cette modification de ses horaires.

Article 8 – Rémunération

M. ... percevra une rémunération mensuelle de ... € pour un horaire ... (hebdomadaire ou mensuel selon le cas) de ... heures.

Il percevra les mêmes primes et avantages financiers que les salariés à temps plein de sa catégorie, calculés proportionnellement à son temps de travail.

Article 9 – Ancienneté

Comme le prévoit la loi, pour la détermination des droits liés à l'ancienneté, celle-ci sera décomptée comme si M. ... travaillait à temps complet.

Article 10 – Égalité de traitement

M. ... bénéficiera de tous les droits et avantages reconnus aux salariés à temps plein travaillant dans la société, résultant de la loi, de la convention collective ..., de l'accord d'entreprise ou des usages au prorata de leur temps de travail.

La société ... garantit à M. ... un traitement équivalent aux autres salariés de même qualification professionnelle et de même ancienneté en ce qui concerne les possibilités de promotion, de déroulement de carrière et d'accès à la formation professionnelle.

Article 11 – Priorité d'affectation à un temps plein

M. ... bénéficiera d'une priorité pour l'attribution d'un emploi à temps plein ressortissant de sa catégorie professionnelle, ou d'un emploi équivalent qui serait créé ou devenu vacant.

La liste de ces emplois lui sera communiquée préalablement à leur proposition à d'autres salariés.

Dans l'hypothèse où M. ... serait candidat à un tel emploi, sa demande sera examinée et une réponse motivée sera faite dans le délai maximal de ... jours suivant sa demande.

À ... , le ...

Rédigé en deux exemplaires originaux.

L'employeur
Lu et approuvé
M. ...

Le salarié
Lu et approuvé
M. ...

Contrat à temps partiel modulé sur l'année

Entre les soussignés :

– la société ...code naf n° : ...
dont le siège social est situé à ...
représentée par M. ... , agissant en qualité de ...
d'une part,

– et M. ... , demeurant à ... , immatriculé sous le n° ...
d'autre part,
il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1er – Conditions de l'engagement

M. ... est engagé par la société ... à compter du ... par un contrat de travail à temps partiel conclu pour une durée indéterminée.

Article 2 – Qualification et classification

M. ... sera employé en qualité de ... avec la qualification professionnelle de ... au coefficient hiérarchique

Article 3 – Période d'essai

Le présent contrat ne deviendra définitif qu'à l'issue d'une période d'essai de ... au cours de laquelle chacune des parties pourra rompre à tout moment le contrat sans indemnité ni préavis.

Article 4 – Horaires de travail modulés sur l'année

M. ... est engagé pour un horaire hebdomadaire de ... heures. Cette durée de travail pourra, comme le prévoit l'accord collectif étendu de ... , varier sur tout ou partie de l'année.

Toutefois, cette durée :

— n'excédera pas en moyenne, sur un an, la durée hebdomadaire (ou mensuelle) indiquée ci-dessus ;

— ne pourra, en tout état de cause, égaler ou dépasser la durée hebdomadaire en vigueur dans l'entreprise (trente-cinq heures ou moins selon les cas) ;

— sera au moins égale par semaine (ou mois) à ... ;

— et par jour à

Le salarié ne pourra être amené à travailler plus de ... (durée maximale) et moins de ... (durée minimale) par semaine (ou par mois si la durée de référence est le mois).

Le programme indicatif de la répartition de la durée du travail sera communiqué par écrit au salarié chaque année (ou autre périodicité plus courte).

Par ailleurs, les horaires de travail seront également notifiés par écrit à M. ... au minimum ... jours avant leur mise en vigueur.

Article 5 – Hypothèses de modification des horaires

Une modification de la répartition du travail pourra être décidée en cas de : ... (énumérer de façon exhaustive et précise les cas pour lesquels la répartition des horaires peut être modifiée).

Dans ces cas, la répartition de l'horaire de M. ... sera modifiée comme suit : ... (indiquer la nature de la nouvelle répartition, par exemple le passage sur quatre jours d'une répartition prévue initialement sur trois jours, ou inversement).

En cas de modification de la répartition de son horaire de travail, M. ... sera averti sept jours au moins avant la date à laquelle la modification doit prendre effet, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par lettre remise en main propre contre décharge (le délai de prévenance peut être ramené à trois jours lorsqu'un accord de branche étendu ou d'entreprise le prévoit).

Article 6 – Heures complémentaires

En fonction des besoins de l'entreprise, M. ... pourra être amené à effectuer des heures complémentaires, dans la limite de ... heures par semaine (ou par mois), en sus de son horaire de base tel que défini à l'article 4 du présent contrat.

M. ... pourra refuser d'effectuer des heures complémentaires au-delà de cette limite, sans que ce refus puisse constituer une faute ou un motif de licenciement.

Conformément à la législation relative au travail à temps partiel, il est précisé que les heures complémentaires :

— ne dépassant pas 10 % de l'horaire hebdomadaire (ou mensuel) indiqué à l'article 4 du présent contrat seront payées comme heures de travail normales ;

— effectuées au-delà de cette limite donneront lieu à une majoration de salaire de 25%.

Article 7 – Rémunération lissée

M. ... percevra une rémunération mensuelle brute de ... € pour la durée de travail indiquée à l'article 4 du présent contrat.

Il percevra les mêmes primes et avantages financiers que les salariés à temps plein de sa catégorie. Leur calcul sera proportionnel à son temps de travail.

La rémunération de M. ... sera lissée sur une base mensuelle afin d'éviter les incidences des variations d'horaires résultant de ses horaires modulés sur l'année comme prévu à l'article 4 du présent contrat.

Article 8 – Ancienneté

Comme le prévoit la loi, pour la détermination des droits liés à l'ancienneté, celle-ci sera décomptée comme si M. ... travaillait à temps complet.

Article 9 – Égalité de traitement

M. ... bénéficiera de tous les droits et avantages reconnus aux salariés à temps plein travaillant dans la société, résultant de la loi, de la convention collective ..., de l'accord d'entreprise ou des usages au prorata de temps de travail.

La société ... garantit à M. ... un traitement équivalent aux autres salariés de même qualification professionnelle et de même ancienneté en ce qui concerne les possibilités de promotion, de déroulement de carrière et d'accès à la formation professionnelle.

Article 10 – Priorité d'affectation à un temps plein

M. ... bénéficiera d'une priorité pour l'attribution d'un emploi à temps plein ressortissant de sa catégorie professionnelle, ou d'un emploi équivalent qui serait créé ou devenu vacant.

La liste de ces emplois lui sera communiquée préalablement à leur proposition à d'autres salariés.

Dans l'hypothèse où M. ... serait candidat à un tel emploi, sa demande sera examinée et une réponse motivée sera faite dans le délai maximal de ... jours suivant sa demande.

À ... , le

Rédigé en deux exemplaires originaux.

L'employeur
Lu et approuvé
M. ...

Le salarié
Lu et approuvé
M. ...

Contrat de travail intermittent à durée indéterminée

Entre les soussignés :

– la société ...code naf n° : ...
dont le siège social est situé à ...
représentée par M. ... , agissant en qualité de ...
d'une part,

– et M. ... , demeurant à ... , immatriculé sous le n° ...
d'autre part,
il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1er – Intermittence

Conformément à l'accord d'entreprise du ... , ce contrat a pour objet de pourvoir l'emploi permanent de ... qui, par nature, comporte une alternance de périodes travaillées et de périodes non travaillées.

Article 2 – Conditions juridiques de l'engagement

2.1 – La société ... engage, sous réserve des résultats de la visite médicale d'embauche, M. ... , à compter du ...

2.2 – Le présent contrat est régi par les dispositions de la convention collective ... applicable à l'entreprise.

2.3 – M. ... s'engage en outre à se conformer aux dispositions du règlement intérieur en vigueur dans l'entreprise.

Article 3 – Qualification et classification

M. ... sera employé en qualité de ... avec la qualification professionnelle de ... au coefficient hiérarchique ...

Article 4 – Période d'essai

La première période de ... mois sera considérée comme période d'essai, au cours de laquelle chacune des parties pourra rompre le contrat sans formalité et sans indemnité. Cette période d'essai pourra être renouvelée une fois si l'essai ne semble pas concluant.

Dans ce cas, M. ... sera averti ... jours avant la fin de l'essai, par lettre recommandée.

Article 5 – Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée.

Article 6 – Durée annuelle minimale de travail

La durée de travail de M. ... sera, conformément à l'accord d'entreprise, d'au moins ... heures sur une période de douze mois consécutifs. Cette durée minimale pourra être augmentée selon le volume de travail nécessité par l'activité de l'entreprise. Les heures dépassant la durée annuelle minimale fixée au présent contrat ne pourront toutefois excéder le quart de cette durée.

Article 7 – Détermination des périodes de travail

Compte tenu des périodes d'activité de l'entreprise, M. ... travaillera dans l'année au cours des périodes suivantes :

—du ... au ... ;

—du ... au ... ;

—du ... au

Ces périodes pourront éventuellement être modifiées d'une année sur l'autre selon les périodes d'activité de l'entreprise.

Article 8 – Heures supplémentaires

Pendant les périodes de travail précisées ci-dessus, M. ... sera employé selon les horaires collectifs en vigueur dans l'entreprise. La société pourra éventuellement demander au salarié d'effectuer des heures supplémentaires pour faire face à un surcroît d'activité.

Article 9 – Rémunération

9.1 – La rémunération de M. ... sera versée chaque mois, en fonction du nombre d'heures de travail effectuées dans le mois considéré ou la période de paie.

Toutefois, conformément à l'accord d'entreprise et pour limiter l'inconvénient d'un salaire irrégulièrement versé, une fraction de la rémunération de M. ... sera calculée indépendamment de l'horaire mensuel. Chaque mois, le salarié sera ainsi assuré d'une rémunération, même en dehors des périodes travaillées.

9.2 – M. ... percevra un salaire brut horaire de ... €. S'ajouteront à ce salaire de base les primes suivantes ...

Article 10 – Congés payés

M. ... bénéficiera de congés payés annuels dans les conditions prévues par la loi.

Toutefois, M. ... ne pourra pas prendre ses congés pendant les périodes de travail précisées à l'article 7 du présent contrat.

Article 11 – Calcul de l'ancienneté

Pour la détermination des droits liés à l'ancienneté, les périodes non travaillées sont prises en compte en totalité.

Article 12 – Application des droits conventionnels

12.1 – M. ... bénéficie des droits reconnus aux salariés travaillant sans intermittence, compte tenu des adaptations suivantes

12.2 – Les dispositions conventionnelles relatives aux jours fériés sont applicables au présent contrat. En conséquence, le chômage d'un jour férié, compris dans l'horaire de travail, n'entraînera aucune réduction de salaire.

12.3 – En cas d'arrêt maladie dûment justifié par certificat médical, M. ... bénéficiera de la garantie de rémunération prévue par les articles ... de la convention collective applicable dans l'entreprise, adaptée comme suit aux caractéristiques de son activité :

— lorsque l'arrêt de travail survient pendant une période travaillée, l'entreprise complète la rémunération dans les conditions et limites fixées par l'annexe dont relève le salarié intermittent ;

— lorsque l'arrêt de travail ayant pris effet pendant une période non travaillée se poursuit pendant une période qui aurait dû l'être, le salarié bénéficie du complément de salaire pendant la période qui aurait dû être travaillée (dans la limite de ses droits). Dans les deux hypothèses visées ci-dessus, le versement de l'indemnité complémentaire cesse au plus tard à l'issue de la période qui aurait dû être travaillée afin d'éviter le maintien discontinu de la rémunération.

Article 13 – Rupture du contrat de travail

13.1 – Le présent contrat est résiliable par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un délai de préavis calculé selon

les dispositions de la convention collective applicable dans l'entreprise et en fonction de l'ancienneté acquise par le salarié au moment de son départ.

13.2 – Les indemnités de licenciement seront calculées selon les dispositions de la convention collective sur la base du salaire mensuel moyen des douze derniers mois.

À ... , le

Rédigé en deux exemplaires originaux.

L'employeur
Lu et approuvé
M. ...

Le salarié
Lu et approuvé
M. ...

Modèles de clauses

Clause de période d'essai	cl 1
Clause de forfait de salaire	cl 2
Forfait jours des cadres	cl 3
Clause de 13e mois	cl 4
Clause de participation aux bénéfices	cl 5
Clause de participation au chiffre d'affaires	cl 6
Clause d'indemnisation des frais professionnels	cl 7
Clause de mise à disposition d'un véhicule	cl 8
Clause de mise à disposition d'un logement	cl 9
Clause de mobilité	cl 10
Clause de discrétion	cl 11
Clause d'invention	cl 12
Clause d'astreinte	cl 13
Délégation générale de pouvoir à un directeur d'établissement	cl 14
Subdélégation temporaire de pouvoir	cl 15
Clause de non-concurrence	cl 16
Clause de dédit-formation	cl 17
La clause d'objectif	cl 18
Clause d'indemnité contractuelle de rupture	cl 19

Clause de période d'essai (cl 1)

La première période de ... mois sera considérée comme période d'essai au cours de laquelle chacune des parties pourra rompre le contrat sans formalité et sans indemnité.

Cette période d'essai pourra, si l'une des parties le désire, être renouvelée une fois. Dans ce cas, un délai de prévenance de ... jours avant la fin de l'essai devra être observé par la partie désirant renouveler l'essai.

Clause de forfait de salaire (cl 2)

Il est convenu, en raison de la durée hebdomadaire de M. ... supérieure à la durée légale de travail, que celui-ci percevra une rémunération de ... € par mois pour un forfait de ... heures de travail par semaine.

Forfait jours des cadres (cl 3)

Conformément à l'accord collectif du ... et en raison de l'impossibilité pratique d'opérer un décompte en heures de la durée du travail de M. ... , il est convenu que celui-ci percevra une rémunération de ... € par mois pour un forfait de ... jours de travail par an.

Les repos résultant de la réduction du temps de travail mis en œuvre par la présente convention de forfait en jours pourront être pris selon les modalités suivantes

Clause de 13e mois (cl 4)

Il sera versé à M. ... , avec la paie de décembre, une prime annuelle équivalente à la rémunération mensuelle brute de ce mois.

En cas de départ en cours d'année, en cas de démission, licenciement ou départ à la retraite, la prime est versée au prorata du temps de présence dans la société .

Clause de participation aux bénéfices (cl 5)

M. ... bénéficie d'une participation de ... % sur les bénéfices nets de la société.

Il percevra cette participation chaque année au mois de Celle-ci sera calculée sur les bénéfices de l'année précédente.

Clause de participation au chiffre d'affaires (cl 6)

Une partie de la rémunération mensuelle de M. ... est fixée à ... % du chiffre d'affaires de la société, hors taxes, traité personnellement par lui, plus ... % du chiffre d'affaires hors taxes traité par les salariés commerciaux placés sous sa responsabilité.

Clause d'indemnisation des frais professionnels (cl 7)

Les frais engagés au titre des déplacements (repas, hébergement, transport, etc.) par M. ... pour l'accomplissement de ses fonctions seront remboursés sur la base des dépenses effectivement exposées, au vu des factures ou autres pièces justificatives.

Concernant l'utilisation de sa voiture personnelle, M. ... sera remboursé sur la base de l'indemnité kilométrique forfaitaire publiée chaque année par l'administration fiscale.

L'utilisation de sa voiture personnelle oblige M. ... à souscrire, à sa charge, une assurance garantissant sans limitation le risque de responsabilité « affaires » et notamment le risque de responsabilité civile de l'entreprise.

L'entreprise remboursera à M. ... la différence entre le coût de cette assurance et celui de son assurance au titre d'une utilisation privée de son véhicule.

Clause de mise à disposition d'un véhicule (cl 8)

La société ... met à la disposition de M. ... , pour l'exercice de ses fonctions professionnelles, un véhicule d'une puissance de ... cv fiscaux. Ce véhicule pourra aussi être utilisé à des fins personnelles.

Les frais d'essence et d'assurance sont pris en charge par la société, pour la part correspondant aux obligations professionnelles.

En revanche, les frais liés à l'utilisation personnelle sont à la charge de M.

Dans l'utilisation de ce véhicule, M. ... est tenu de respecter scrupuleusement les prescriptions du Code de la route. Toute infraction grave qui engagerait la responsabilité de l'entreprise pourra entraîner la rupture du contrat de travail de M. ...

Les contraventions sont, dans tous les cas, à la charge de M. ...

En cas d'accident, le salarié devra prévenir la société dans les vingt-quatre heures et prévenir la compagnie d'assurances.

L'utilisation du véhicule à des fins personnelles constitue un avantage pris en compte pour le calcul des cotisations et charges fiscales. En cas de rupture du contrat, le salarié devra restituer la voiture à l'expiration de sa période d'activité pour le compte de la société.

Clause de mise à disposition d'un logement (cl 9)

Un logement est mis à la disposition de M. ... à titre d'accessoire du contrat de travail.

En cas de rupture du contrat, quel qu'en soit le motif, M. ... devra quitter le logement à la date d'expiration du préavis .

En cas de rupture sans préavis, M. ... disposera d'un délai de ... semaines pour quitter celui-ci.

La mise à disposition de ce logement constitue un avantage en nature dont il est tenu compte pour calculer le montant de la rémunération versée à M. ... , pour le calcul des cotisations sociales et des charges fiscales.

M. ... est tenu de payer les charges locatives (téléphone, électricité, ...) et les taxes fiscales locatives résultant de l'occupation de ce logement.

Clause de mobilité (cl 10)

Le poste de travail de M. ... est situé à Toutefois, conformément à l'article ... de la convention collective de ... , la société se réserve la faculté de muter M. ... dans tout autre établissement.

M. ... disposera d'un délai de ... mois pour rejoindre sa nouvelle affectation.

Le refus de M. ... de rejoindre son nouveau poste s'analyserait en une inexécution de ses obligations contractuelles, qui légitimerait son licenciement pour faute.

Clause de discrétion (cl 11)

Durant l'exécution du présent contrat, M. ... est tenu, indépendamment d'une obligation de réserve générale et de secret professionnel, à une discrétion absolue sur tous les faits qu'il pourrait apprendre, en raison de ses fonctions ou de son appartenance à l'entreprise.

La méconnaissance de cette obligation pourrait être sanctionnée par un licenciement pour faute de M.

Clause d'invention (cl 12)

M. ... ayant une mission inventive permanente consistant à ... , celui-ci devra immédiatement informer la société ... , par lettre recommandée avec accusé de réception, de toute invention dont il serait l'auteur ou le coauteur. Il en sera de même pour toute invention réalisée en dehors de l'exécution du contrat de travail.

Cette déclaration devra être la plus complète possible pour permettre à la société. ... d'apprécier le classement de l'invention.

Pour les inventions réalisées par M. ... dans le cadre de sa fonction définie par le présent contrat, la société ... effectuera les formalités de dépôt de brevet ou autres. Une rémunération supplémentaire, fixée à ... €, sera versée à M. ... du fait de son invention.

Pour les inventions réalisées par M. ... au cours de l'exécution de ses fonctions, mais hors le cadre de sa fonction définie par le présent contrat, la société ... se réserve la faculté de revendiquer la propriété des droits attachés au brevet lorsque les inventions auront été réalisées dans le domaine d'activité de l'entreprise ou grâce à la connaissance de documents ou études appartenant à l'entreprise ou à l'utilisation d'installations ou de matériels appartenant à l'entreprise.

La société ... s'engage à verser à M. ... un juste prix en contrepartie de cette invention.

Clause d'astreinte (cl 13)

Monsieur ... accepte d'effectuer les astreintes qui seront organisées par la direction de l'entreprise.

Pendant les temps d'astreinte, le salarié devra demeurer à son domicile ou à proximité. Il devra être en mesure d'intervenir rapidement sur le chantier (ou chez le client) demandeur.

La programmation des astreintes de M. ... sera, sauf circonstances exceptionnelles, portée à sa connaissance au moins quinze jours à l'avance.

Sont mis à la disposition de M. ... par l'entreprise :

- un véhicule de fonction, pour lui permettre de se déplacer au cas où il serait appelé à intervenir ;
- et un téléphone portable pour qu'il puisse être joint pendant ses temps d'astreinte.

Compte tenu des contraintes qu'elles entraînent, ces périodes d'astreinte seront rémunérées comme suit

En revanche, les temps d'intervention seront rémunérés comme temps de travail effectif sur la base du salaire horaire individuel contractuel.

Les temps de déplacement seront décomptés comme temps d'intervention.

Délégation générale de pouvoir à un directeur d'établissement (cl 14)

Je soussigné M. ... , demeurant à ... , agissant en qualité de ... et dans la limite de l'objet social, délègue à M. ... , directeur de l'établissement de ... , mes pouvoirs de décision et de gestion de cet établissement, le tout sous réserve des limites d'engagements commerciaux prévus dans le contrat de travail et ses annexes.

Pour ce faire, M. ... devra se soumettre à toutes les obligations légales et réglementaires et à toutes les formalités administratives inhérentes à cette exploitation.

M. ... procédera sous sa responsabilité et sur son initiative à l'embauche et au licenciement du personnel ; il lui appartient de gérer l'ensemble des problèmes de personnel.

M. ... a conscience de l'importance de ses obligations et des responsabilités notamment pénales qui en découlent dans les domaines suivants :

M. ... a également la responsabilité d'assurer le respect de l'ensemble de la réglementation économique générale, dont :

- les dispositions relatives aux prix ;
- celles relatives aux normes de qualité ;
- celles relatives à l'information du public ;
- celles relatives à la protection des consommateurs.

M. ... dispose, pour assurer sa mission dans les meilleures conditions, de tous les pouvoirs nécessaires, ainsi que des moyens indispensables à l'exercice ceux-ci.

De même, M. ... a la responsabilité d'assurer le respect de l'ensemble de la législation du travail, dans tous ses aspects, dont :

— au regard du bon fonctionnement des institutions représentatives du personnel ;

— et au regard des règles sur l'embauche et le licenciement.

Toutefois, pour tout personnel d'un niveau hiérarchique égal à ... , vous devrez avant toute embauche ou licenciement en référer à l'auteur de la présente délégation.

M. ... a la responsabilité d'assurer le respect de la réglementation relative à l'hygiène et la sécurité dans tous ses aspects, dont :

— la conception des mesures d'hygiène et de sécurité collectives ou individuelles ;

— mise en place, maintien, entretien, utilisation et contrôle de ces mesures ;

— maintien en bon état d'utilisation et en conformité à la réglementation de l'ensemble du matériel utilisé par le personnel.

Dans ce cadre, M. ... doit appliquer et faire respecter les mesures de protection et de salubrité.

M. ... doit en outre faire afficher sur les emplacements de travail, lorsque cela est nécessaire, les consignes de sécurité propres à chaque travail, appareil ou poste.

M. ... doit enfin faire observer les consignes de sécurité au moyen de l'ensemble des mesures, pouvant aller de l'avertissement au licenciement.

M. ... peut, enfin, à raison de la nature et du nombre des mesures à prendre, subdéléguer, dans les mêmes termes, les pouvoirs nécessaires à celui ou ceux de ses subordonnés, dont il aura reconnu que l'autorité, les qualités et la compétence les qualifient pour recevoir semblable délégation.

M. ... doit mettre à leur disposition, dans la mesure nécessaire à l'entier accomplissement de la mission qu'il leur confiera, les moyens nécessaires.

Cette délégation devra être donnée par écrit, en y annexant copie de la présente.

Subdélégation temporaire de pouvoir (cl 15)

M. ... , directeur de l'établissement sis à ... de la société ... , est délégataire des pouvoirs du président-directeur général de la société, M.

...

M. ... entend, par la présente, comme lui en donne droit et pouvoir la délégation de pouvoirs dont il est lui-même investi, subdéléguer à son tour certains de ses pouvoirs à M. ... , qui a été choisi compte tenu de ses compétences professionnelles.

Celui-ci aura notamment la responsabilité de :

- assurer le respect de la réglementation relative à l'hygiène et la sécurité dans tous ses aspects ;
- prendre en charge le bon fonctionnement des organismes représentatifs ;
- assumer la gestion du personnel tant dans son aspect disciplinaire que professionnel.

M. ... dispose, pour assurer l'exécution de la mission qui lui est donnée et le respect de ces réglementations, de tous les pouvoirs nécessaires, ainsi que des moyens indispensables à l'exercice de ceux-ci.

Est annexée à la présente copie de la délégation générale de M. ... , directeur de l'établissement.

Cette subdélégation s'appliquera pendant toute la durée de l'absence de M. ... , soit, en principe, du ... au ...

Clause de non-concurrence (cl 16)

Compte tenu des fonctions de M. ... et pour préserver les intérêts de la société ... , en cas de rupture du contrat de travail, pour quelque motif que ce soit, M. ... s'engage à ne pas entrer au service d'une entreprise concurrente, ni à s'intéresser directement ou indirectement à toute fabrication, commerce ou autres activités pouvant concurrencer les articles ou produits fabriqués par la société.

Les activités susmentionnées ne pourront être exercées, pendant une durée de ... , sur le territoire suivant

En contrepartie de cette obligation de non-concurrence, M. ... percevra, pendant toute la durée de l'interdiction, une indemnité mensuelle égale à ... du salaire mensuel moyen perçu au cours des six derniers mois d'appartenance à la société .

La société se réserve le droit de libérer M. ... de l'interdiction de concurrence. Elle devra, dans ce cas, notifier sa décision de renonciation à l'application de la présente clause dans le délai de ... jours qui suivra la rupture effective du contrat de travail.

L'inobservation des dispositions de la présente clause donnera lieu au profit de l'employeur au versement de dommages-intérêts dont le montant est fixé forfaitairement, à titre de clause pénale, à ... €.

Clause de dédit-formation (cl 17)

Vous suivrez à compter du ... et jusqu'au ... un cycle de formation de ... mois.

Les frais liés à cette formation ne seront pas imputés sur le budget formation imposé par la loi. En conséquence, à l'issue de ce stage, le salarié devra rester au service de la société pendant une durée minimale de ... ans.

Si le salarié décidait de quitter l'entreprise avant le terme de ce délai, la société serait dans l'obligation de lui réclamer le remboursement des frais de stage, fixés à la somme de ... €.

Cette indemnité sera, cependant, progressivement réduite en cas d'exécution partielle de votre obligation, à raison de ... % par trimestre effectué.

La clause d'objectif (cl 18)

M. ... s'engage à réaliser chaque année un chiffre d'affaires hors taxes, au moins égal à ... €.

Ce chiffre sera révisé chaque année, en fonction de l'évolution des prix et du contexte économique, et après accord entre les parties. L'employeur s'engage à mettre à la disposition du salarié tous les moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre cet objectif.

Dans l'hypothèse où M. ... n'atteindrait pas l'objectif fixé sur ... mois, l'entreprise se réserve, le cas échéant, la possibilité de mettre fin à son contrat de travail, sans que ce licenciement puisse être jugé abusif.

Clause d'indemnité contractuelle de rupture (cl 19)

En cas de licenciement au cours des deux premières années du contrat, pour quelque cause que ce soit, à l'exception d'une faute grave, la société ... versera à M. ... une indemnité égale à ... mois de salaire.

Au-delà de cette période, il sera versé à M. ... une somme égale à un mois de salaire par année d'ancienneté, étant convenu que cette dernière sera celle acquise dans sa profession et non dans l'entreprise au moment de son départ.



gk - Méthodes

AUTRES SELECTIONS:

**Test de QI - Test de Personnalité - Test Psychotechnique
Test de Personnalité - Test de Logique...**

Notre sélection de tests gratuits à visualiser:

http://gk.methodes.free.fr/test_gratuit_29_Personnalite_Logique.html

**Cv - Lettres de motivation
Contrat de travail**

Notre sélection d'exemples et de modèles gratuits à visualiser:

http://gk.methodes.free.fr/lettre_de_motivation_cv.html



eyrolles.com